

Code de conduite pour les fournisseurs

Directives applicables aux partenaires commerciaux, aux prestataires, aux fournisseurs et à leurs sous-traitants (ci-après dénommés « Fournisseurs ») du groupe Südzucker¹ pour un approvisionnement durable

Le Code de conduite du groupe Südzucker (<https://www.suedzuckergroup.com/de/unternehmen/unternehmensprofil/verhaltenskodex>) doit aider les collaborateurs à se comporter de manière responsable, appropriée et conforme à la loi dans leur travail quotidien et plus particulièrement dans les situations délicates. Pour le groupe Südzucker, il constitue les bases de notre vision commune, fondée sur la législation en vigueur, de la manière de travailler ensemble et de réussir sur le marché. Le Code de conduite s'applique obligatoirement à tous les comités de direction, dirigeants, cadres et collaborateurs de l'ensemble du groupe Südzucker.

Le Code de conduite du groupe Südzucker regroupe des lois en vigueur et des normes internationales, des règles d'entreprise, obligations résultant de la relation de travail, ainsi que des directives et des valeurs du groupe Südzucker. C'est également un élément essentiel de l'image de l'Entreprise en tant que partenaire fiable et digne de confiance. Le groupe Südzucker a intégré les mécanismes de contrôle correspondants dans ses systèmes de gestion et en déduit des mesures appropriées. Si des collaborateurs devaient avoir connaissance de processus incompatibles avec le Code de conduite ou les directives internes du groupe Südzucker ou avec le droit en vigueur, leurs supérieurs, le comité d'entreprise ou le responsable de la conformité compétent au sein du groupe Südzucker sont à leur disposition en tant qu'interlocuteurs. Toutes les informations sont traitées de manière confidentielle et les informateurs qui signalent de bonne foi des violations sont protégés contre tout traitement défavorable et bénéficient du soutien nécessaire.

Le groupe Südzucker a mis en place un système d'information, qui est à la disposition non seulement des collaborateurs, mais aussi des partenaires commerciaux, c'est-à-dire également de vous en tant que fournisseur, et d'autres tiers. Les informations peuvent être transmises via différents canaux de signalement et de manière anonyme le cas échéant. De plus amples informations sont disponibles sur : <https://www.suedzuckergroup.com/de/investor-relations/corporate-governance/compliance>.

Le Code de conduite pour les fournisseurs repose sur le Code de conduite du groupe Südzucker. Il concrétise, définit et régit les directives applicables aux fournisseurs du groupe Südzucker pour garantir un approvisionnement durable. Ces principes et valeurs guident les actes du groupe Südzucker à l'égard de ses fournisseurs.

Le Code de conduite pour les fournisseurs fait partie intégrante du contrat. Même si le groupe Südzucker tient compte des différences nationales et culturelles ainsi que d'autres facteurs influents pertinents, il ne fera aucune concession concernant les principales exigences de ce Code de conduite pour les fournisseurs.

Dans la mesure où cela relève du domaine d'action du groupe Südzucker, le présent Code de Groupe Südzucker | Code de conduite pour les fournisseurs | Version 4.0 | Mis à jour Mai 2026

conduite pour les fournisseurs doit être imposé tout au long de la chaîne de création de valeur. Par ailleurs, le groupe Südzucker demande à ses fournisseurs d'exercer une influence sur leurs sous-traitants et d'assurer avec eux le respect et l'acceptation des principes de ce Code de conduite pour les fournisseurs.

Le groupe Südzucker se réserve le droit de vérifier le respect de ce Code de conduite pour les fournisseurs. Si nécessaire, le groupe Südzucker propose à ses fournisseurs de les aider à répondre aux exigences de ce Code de conduite pour les fournisseurs et à améliorer leurs normes. Pour garantir une bonne lisibilité, le présent Code de conduite se réfère aux personnes sans distinction de genre. La forme choisie inclut tous les sexes.

¹Ce Code de conduite destiné aux fournisseurs s'applique au groupe Südzucker à l'exception de la société AGRANA Beteiligungs-AG, Qui dispose de son propre Code de conduite, lequel tient compte et met en œuvre les contenus du Code de conduite du groupe Südzucker.

Critères pour un niveau élevé de responsabilité sociale dans la chaîne de création de valeur

Généralités

Les fournisseurs du groupe Südzucker s'engagent à exercer leur activité commerciale de manière éthique, légale et responsable et à orienter leurs pratiques commerciales sur le Code de conduite pour les fournisseurs.

Le groupe Südzucker a identifié six critères décisifs pour garantir un niveau élevé de responsabilité sociale dans la chaîne de création de valeur :

1. Respect et équité envers les collaborateurs
2. Gestion responsable de l'environnement et durabilité
3. Préservation de l'intégrité dans les relations commerciales
4. Qualité et sécurité des produits
5. Protection des informations
6. Communication transparente et correcte

1. Respect et équité envers les collaborateurs

Droits de l'homme et normes sociales

Les fournisseurs du groupe Südzucker agissent de manière responsable et dans le respect des droits de l'homme.

Les fournisseurs du groupe Südzucker orientent leur action entrepreneuriale conformément aux normes et directives internationales suivantes :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies (ONU)
- les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP)

- les principes régissant les entreprises et les droits de l'enfant (UNICEF, United Nations Global Compact)
- les conventions et recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT) en matière de normes sociales et de travail
- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- la Convention de Minamata
- la Convention de Bâle
- la Convention de Stockholm

Interdiction du travail des enfants, du travail forcé et de l'esclavage

Les fournisseurs du groupe Südzucker n'acceptent aucune forme de travail des enfants, de travail forcé ou obligatoire, ni aucune forme d'esclavage. Conformément aux Conventions 138 et 182 de l'OIT, les fournisseurs du groupe Südzucker définissent le travail des enfants comme tout travail effectué par des mineurs, ayant des conséquences négatives sur leur développement mental, social et sanitaire et portant atteinte aux droits fondamentaux des enfants à l'éducation, à la santé, à la protection et à la participation. Les réglementations nationales ainsi que les normes internationales relatives à la protection des mineurs doivent être respectées. L'âge minimum d'admission à l'emploi ne peut être inférieur à l'âge de fin de scolarité obligatoire. Les collaborateurs ne doivent en aucun cas être âgés de moins de 15 ans (sauf si la législation nationale l'autorise conformément à la convention 138 de l'OIT).

Le travail forcé désigne toute activité à laquelle des personnes sont contraintes contre leur volonté sous la menace d'une sanction ou d'un autre préjudice grave et pour laquelle elles ne se sont pas portées volontaires. Les fournisseurs du groupe Südzucker respectent l'ensemble des lois, règles et réglementations nationales et internationales, ainsi que les normes internationales en vigueur*.

Les fournisseurs respectent l'interdiction de l'esclavage et de toute autre pratique assimilable à l'esclavage. Cela inclut également le servage ou d'autres formes d'exercice de domination ou d'oppression dans l'environnement de travail, par exemple à travers une exploitation économique ou sexuelle extrême, ou des humiliations.

Rémunération

Les fournisseurs du groupe Südzucker respectent la législation du travail en vigueur dans les pays respectifs. Toute personne a droit à une rémunération équitable pour son travail, qui lui permette d'avoir un niveau de vie décent. Les salaires versés aux collaborateurs doivent être conformes à toutes les lois applicables sur les traitements et salaires, y compris les dispositions relatives au salaire minimum, aux heures supplémentaires, aux avantages sociaux prescrits par la loi, aux heures de travail et aux congés payés. Les retenues sur salaire ne sont autorisées que si elles sont légales et raisonnables. Les fournisseurs du groupe Südzucker versent l'ensemble des cotisations légalement prévues aux assurances sociales ou à d'autres prestations sociales prévues par la loi.

Santé et sécurité du travail

Les fournisseurs du groupe Südzucker accordent la plus grande priorité à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail. Les fournisseurs du groupe Südzucker garantissent des conditions de travail sûres et hygiéniques conformes aux exigences légales applicables en matière de protection et de sécurité au travail et améliorent continuellement leurs processus et leurs conditions de travail afin de réduire les risques d'accident. Les fournisseurs du groupe Südzucker veillent à ce que leurs collaborateurs connaissent les lois, les règlements et les directives internes à l'entreprise applicables en matière de santé et de sécurité au travail. Les fournisseurs veillent également à ce que des mesures soient prises

pour prévenir une fatigue mentale et physique excessive. Des formations sur les thèmes de la santé et de la sécurité au sein de la profession et sur le lieu de travail sont régulièrement organisées. De plus, l'organisation du travail des fournisseurs du groupe Südzucker assure les pauses régulières afin de ne pas compromettre la sécurité et la santé des collaborateurs.

Dialogue social, liberté d'association et droit aux négociations collectives

Les fournisseurs du groupe Südzucker respectent la liberté d'association et, de ce fait, le droit des employés à former et à adhérer à des associations ou organisations locales, nationales ou internationales. Les fournisseurs du groupe Südzucker reconnaissent le droit des employés aux négociations collectives et respectent les droits des syndicats. Les employés et leurs représentants ne doivent subir aucun désavantage personnel ou professionnel découlant de l'exercice de ces droits. Cela inclut également le droit de chaque employé des fournisseurs du groupe Südzucker de prendre des mesures collectives (y compris le droit de grève) en cas de conflits d'intérêts. L'exercice de ce droit ne peut être soumis qu'aux seules restrictions prévues par la loi et qui, dans une société démocratique, sont nécessaires dans l'intérêt de la sécurité nationale, de l'ordre public ou de la protection des droits et libertés d'autrui.

Diversité et principe de l'égalité de traitement

Les fournisseurs du groupe Südzucker misent sur la diversité et la tolérance. Les fournisseurs du groupe Südzucker ne tolèrent aucun acte discriminatoire ou de harcèlement au sein de leur entreprise. Ils défendent une politique de tolérance zéro envers toute forme de discrimination, qu'elle soit fondée sur l'origine sociale, nationale ou ethnique, le sexe, la religion, l'âge, une maladie ou un handicap, l'orientation sexuelle, les convictions politiques ou d'autres caractéristiques personnelles. Toute personne a le droit d'être traitée de manière équitable et respectueuse. En résumé, cela signifie :

- Le traitement respectueux et équitable des collègues
- Le respect des principes d'égalité des chances et de non-discrimination.
- L'adoption d'un comportement équitable et objectif et la promotion d'une collaboration basée sur la confiance

Conciliation de la vie professionnelle avec la vie familiale

Les fournisseurs du groupe Südzucker s'efforcent de concilier de manière équitable les intérêts de leurs collaborateurs. Les intérêts économiques de l'entreprise et les intérêts privés de ses collaborateurs doivent être conciliés de manière adéquate. La satisfaction et la motivation des collaborateurs en résultant contribuent de manière significative au succès de l'Entreprise.

Interdiction du recours illégal à du personnel de sécurité

Les fournisseurs garantissent la mise en place de mesures de contrôle et de formation appropriées lors du recours à des agents de sécurité privés, notamment afin de prévenir la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants, les atteintes à l'intégrité physique et à la vie, ainsi que les atteintes à la liberté d'association et de coalition.

Interdiction des expulsions illégales et des saisies de terres

Les fournisseurs respectent les droits fonciers en vigueur et s'abstiennent de toute expulsion illégale et de toute confiscation illégale de terres, de forêts et de cours d'eau dont l'exploitation assure la subsistance d'une ou plusieurs personnes, en particulier lors de l'acquisition ou d'un projet de développement.

2. Gestion responsable de l'environnement et durabilité

Les fournisseurs du groupe Südzucker alignent leurs actions tout au long de la chaîne de création de valeur au sein dans l'ensemble des entités de l'entreprise et des régions ainsi qu'à tous les niveaux – de la direction à chaque collaborateur – dans une logique de durabilité.

Les fournisseurs du groupe Südzucker veillent attentivement à minimiser leurs besoins en ressources, y compris la consommation d'énergie et les émissions, l'utilisation de l'eau et les eaux usées, ainsi que les déchets et les impacts environnementaux potentiels sur leurs sites et dans la chaîne de valeur. Toutes les procédures et normes doivent au moins satisfaire, sinon dépasser, les exigences légales. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les lois et réglementations environnementales applicables, et en particulier les interdictions prévues par les conventions environnementales susmentionnées concernant le mercure, les polluants persistants et les déchets dangereux.

Nos fournisseurs respectent l'interdiction de nuire aux ressources naturelles nécessaires à la conservation et à la production de denrées alimentaires, de priver une personne d'accès à une eau potable irréprochable, d'entraver ou de détruire l'accès à des installations sanitaires, ainsi que de causer tout dommage à la santé d'une personne par une modification nocive du sol, la pollution de l'air ou de l'eau, les émissions sonores nocives ou la consommation excessive d'eau. L'utilisation des terres doit être compatible avec la nature et le paysage et respecter les lois établies pour la conservation de la nature, les droits de propriété et d'utilisation des terres.

3. Préservation de l'intégrité dans les relations commerciales

Droit de la concurrence et des ententes

Le groupe Südzucker attend de ses fournisseurs qu'ils adoptent un comportement loyal sur le marché et qu'ils respectent pleinement le droit de la concurrence et la législation relative aux ententes. Les fournisseurs du groupe Südzucker ne participent à aucun accord ou arrangement contraire au droit de la concurrence avec d'autres entreprises, qui ont pour effet de limiter ou d'entraver la concurrence.

Corruption et pots-de-vin

Les fournisseurs du groupe Südzucker ne tolèrent ni la corruption ni les pots-de-vin. Les relations commerciales des fournisseurs du groupe Südzucker doivent reposer uniquement sur la base de critères objectifs. Outre la qualité, la fiabilité et des prix compétitifs, ces critères incluent également le respect des normes environnementales et sociales ainsi que les principes d'une bonne gestion d'entreprise. Les fournisseurs du groupe Südzucker s'engagent à ce que l'acceptation et l'octroi de cadeaux, invitations et dons soient conformes à leurs directives internes relatives à la corruption et aux conflits d'intérêts (par exemple, les directives anti-corruption), qui régissent en interne ce domaine en termes d'adéquation, d'autorisations, de voies hiérarchiques et de documentation. Les fournisseurs du groupe Südzucker s'engagent, par ailleurs, à respecter les lois et prescriptions de lutte contre les pots-de-vin et la corruption spécifiques à chaque pays et pertinentes pour le domaine de notre activité commerciale.

Intégrité, loyauté et conflits d'intérêts

Le groupe Südzucker attend des collaborateurs de ses fournisseurs qu'ils fassent preuve d'intégrité et de loyauté dans le cadre de leur activité professionnelle. Dans le cadre de leur emploi, les collaborateurs agissent exclusivement dans l'intérêt de leur Entreprise. Afin d'éviter tout conflit

d'intérêts, les intérêts privés ou familiaux, ou les affaires personnelles, doivent toujours être séparés des intérêts économiques des fournisseurs du groupe Südzucker. Seuls les critères objectifs sont pris en compte pour les décisions concernant le personnel ou les relations commerciales avec des tiers.

Blanchiment d'argent et contrôles des échanges

Les fournisseurs du groupe Südzucker ne tolèrent en aucun cas les activités liées au blanchiment d'argent. L'identité des fournisseurs, des prestataires, des conseillers et d'autres tiers avec lesquels le groupe Südzucker entretient des relations commerciales fait l'objet d'une vérification rigoureuse. Les fournisseurs du groupe Südzucker veillent, conformément au droit national et international, à ce que les transactions avec des tiers n'enfreignent pas les réglementations commerciales telles que les embargos économiques, les stipulations sur le contrôle des importations et des exportations ou les règles applicables en matière de prévention du financement du terrorisme.

Relations avec les clients, les fournisseurs et les partenaires commerciaux

Les relations du groupe Südzucker avec ses partenaires commerciaux sont équitables et respectueuses et reposent sur une confiance mutuelle. Le groupe Südzucker attend de ses fournisseurs qu'ils déploient les mêmes efforts.

Protection des actifs de l'entreprise et gestion des biens de l'entreprise

Le groupe Südzucker attend de ses fournisseurs qu'ils protègent les actifs d'exploitation du groupe Südzucker, y compris l'ensemble des biens matériels et immatériels.

Cela inclut également la propriété intellectuelle, ainsi que tous les processus, produits et conceptions développés par l'ensemble des collaborateurs du groupe Südzucker et utilisés au sein du groupe Südzucker.

4. Qualité et sécurité des produits

Les fournisseurs du groupe Südzucker sont conscients de leur responsabilité en tant que partenaires commerciaux d'un fabricant et fournisseur de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux et de biocarburant. En conséquence, les fournisseurs du groupe Südzucker respectent de toutes les réglementations nationales, européennes et internationales applicables aux secteurs des denrées alimentaires, de l'alimentation animale, des biocarburants ainsi qu'à l'agriculture, notamment en matière de qualité, d'hygiène et d'exigences qu'ils se sont eux-mêmes imposées en matière de sécurité des produits. Cela s'applique tant aux produits qu'aux processus de travail et de production et aux chaînes de livraison externes connexes.

5. Protection des informations

Protection des informations

Les fournisseurs du groupe Südzucker protègent l'ensemble des données d'entreprise du groupe Südzucker ainsi que les informations des autres partenaires commerciaux du groupe Südzucker ou les concernant. Ces informations sont traitées de manière confidentielle par les fournisseurs du groupe Südzucker. Les informations confidentielles font partie des biens les plus précieux. Les secrets professionnels et commerciaux ne doivent pas être divulgués à des tiers ou rendus publics.

Protection des données à caractère personnel et sécurité du traitement des données

Dans le cadre de leurs activités quotidiennes, les fournisseurs du groupe Südzucker traitent des données à caractère personnel. Les fournisseurs du groupe Südzucker protègent les données à caractère personnel en toute bonne foi, de manière transparente, dans le respect des finalités prévues et exclusivement dans le cadre des dispositions légales en vigueur. Les fournisseurs du groupe Südzucker prennent les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger de manière adéquate les données à caractère personnel. Le traitement des données à caractère personnel est effectué de manière compréhensible pour la personne concernée et constitue l'élément principal d'une activité commerciale intègre.

Informations privilégiées

Les fournisseurs du groupe Südzucker traitent les informations privilégiées de manière strictement confidentielle. Les informations privilégiées sont toutes les informations précises non connues du public qui concernent directement ou indirectement un émetteur/éditeur/émission d'instruments financiers ou les instruments financiers eux-mêmes et qui sont susceptibles, en cas de divulgation, d'influencer considérablement le cours boursier ou le prix sur le marché des instruments financiers ou des produits dérivés. Les fournisseurs du groupe Südzucker ayant accès aux informations privilégiées s'engagent par principe et de manière contraignante à respecter toute interdiction de négocier des instruments financiers du groupe Südzucker. La transmission des informations privilégiées à des tiers ou l'émission d'une recommandation concernant l'acquisition ou la cession des titres ou d'autres instruments financiers du groupe Südzucker sont interdites. Cette interdiction s'applique tant que les informations conservent leur qualité d'informations privilégiées.

6. Communication transparente et correcte

Communication interne et externe

Le groupe Südzucker attache de l'importance à une communication claire, factuelle et ouverte avec ses fournisseurs. Les fournisseurs du groupe Südzucker adoptent un ton objectif et courtois dans leurs relations internes et externes.

Rapports

La comptabilité et les rapports financiers des fournisseurs du groupe Südzucker sont établis de manière conforme, correcte, ponctuelle et transparente, dans le respect des règles et des normes applicables. Par ailleurs, les processus opérationnels essentiels doivent être documentés de manière adéquate dans le cadre d'un système de contrôle interne. Ceci a pour objet d'assurer l'enregistrement complet et correct des informations comptables pertinentes.

Relations avec les autorités

Les fournisseurs du groupe Südzucker s'efforcent d'entretenir une relation ouverte et coopérative avec toutes les autorités compétentes. Les informations sont mises à disposition de manière complète, exacte, ponctuelle et compréhensible. De même, les fournisseurs du groupe Südzucker veillent à entretenir un dialogue ouvert au niveau communal et local dans les régions où se trouvent les sites du groupe Südzucker.

Mannheim, Mai 2026